



TITRE: « On fent bien que c'eft-là du plus *Haut-Allemard* » : LES DÉNOMINATIONS DE LANGUES COMME FORMULES ÉVALUATIVES DANS LE GENRE DES *REMARQUES*

TITLE: “On fent bien que c’eft-là du plus *Haut-Allemard*”: LANGUAGE DESIGNATIONS AS EVALUATIVE EXPRESSIONS IN THE GENRE OF *REMARQUES*

AUTEURE: KARINA SLUNKAITE, UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L’UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 58 - 81

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://HDL.HANDLE.NET/11143/23708](https://hdl.handle.net/11143/23708)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23708](https://doi.org/10.17118/11143/23708)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

« On fent bien que c'eft-là du plus *Haut-Allemand* » : les dénominations de langues comme formules évaluatives dans le genre des *remarques*¹

Karina Slunkaite, Université de Heidelberg

karina.slunkaite@rose.uni-heidelberg.de

Résumé : Nous avons analysé la fonction des dénominations de langues dans le discours normatif des *remarques* du XVII^e siècle et des *Remarques sur les germanismes* d’Éléazar de Mauvillon (1753 [1747], 1754). Partant du constat que certaines dénominations semblent descriptives mais remplissent une fonction normative, l’analyse identifie les dynamiques évaluatives associées à différentes langues. Les résultats montrent que les dénominations sont utilisées de manière normative, mais que le degré de prescriptivité varie selon le groupe de langue et son statut. Une divergence significative apparaît dans l’usage des dénominations des langues germaniques : dans les *remarques* du XVII^e siècle, elles sont employées de manière descriptive, alors que Mauvillon les emploie de façon fortement prescriptive, ce qui reflète l’impact de l’idéologie linguistique sur la conception du discours normatif dans diverses œuvres.

Mots-clés : remarques, *bon usage*, idéologie linguistique, discours normatif, critique du langage

Abstract : In this paper, we analyze the function of language denominations in the normative discourse of 17th-century *remarques*, as well as in Éléazar de Mauvillon’s *Remarques sur les germanismes* (1753 [1747], 1754). Stemming from the initial observation that certain denominations may appear descriptive, but in reality, fulfil a normative function, this analysis identifies the evaluative dynamics associated with different languages. The results reveal that language denominations are generally used in a normative manner, and yet, the degree of prescriptiveness varies in relation to the linguistic group and its status. A significant divergence is found in the use of Germanic language denominations. While they are used descriptively in 17th-century *remarques*, Mauvillon employs them in a strongly prescriptive manner. These conclusions reflect the impact of linguistic ideology on the conception of normative discourse across different works.

Keywords : remarks, *bon usage*, language ideology, normative discourse, language criticism

1. Je dédie cet article à ma directrice de thèse, Sybille Große, à l’occasion de son 60^e anniversaire, en témoignage de ma profonde reconnaissance pour son accompagnement engagé et inspirant.

1. Introduction

Le XVII^e siècle est incontestablement le « century of prescription and codification, the period from which dates the normative attitude characteristic of the French towards their language » (Ayres-Bennett, 2014 : 173). Il n'est donc guère surprenant que cette période ait vu naître le genre des *remarques* ainsi que le discours sur le bon usage et la norme standard du français. Les *remarques* constituent au XVII^e siècle le genre le plus caractéristique de l'évaluation linguistique, étant relativement dogmatique compte tenu du discours normatif prescriptif, renvoyant à des concepts fondamentaux de l'idéologie linguistique.

La recherche sur les structures linguistiques du discours normatif porte souvent sur l'emploi de celles que l'on considère comme évaluatives, comme les verbes modalisateurs déontiques explicites *il faut* ou *on doit* ou les négations *ne jamais*, *ne point* ou *aucun*. Les adjectifs, comme classe de mots, sont généralement moins traités. Ce n'est que lorsqu'il s'agit des adjectifs qualitatifs, comme *bon*, *mauvais*, *honteux* ou *dangereux*, qu'ils sont discutés dans le cadre d'un discours normatif linguistique prescriptif (Große 2017 : 66). Cependant, même des adjectifs apparemment neutres, comme les dénominations de langues, peuvent remplir une fonction évaluative.

Ayres-Bennett et Seijido (2011 : 78-79) décrivent dans leur monographie sur les *remarques* du XVII^e siècle l'opposition de *français* et *pas françois* comme une des dichotomies caractéristiques dans le cadre du discours normatif. L'emploi de *français* n'est pas une simple désignation de langue. L'opposition entre *français* et *pas françois* reflète plutôt l'évaluation d'une expression en termes de conformité ou de non-conformité à la norme, bien que l'adjectif *français*, pris isolément et hors contexte, ne soit pas, en soi, normatif. Par conséquent, les adjectifs qui semblent neutres peuvent, dans certains contextes, être clairement évaluatifs et doivent être considérés comme partie de formules du discours normatif.

L'apogée du genre des *remarques* a été atteinte au XVII^e siècle, constat que l'on fait en considérant la recherche (linguistique) sur les *remarques* du siècle suivant. Comparées à celles du XVII^e siècle, les *remarques* du XVIII^e siècle ont été peu étudiées, notamment parce qu'elles portent davantage sur des variétés régionales ou parce qu'elles ont été publiées à l'étranger. Tel est également le cas des *Remarques sur les germanismes* (RSLG) d'Eléazar de Mauvillon (1753 [1747], 1754). Contrairement aux *remarques* « traditionnelles », s'adressant aux locuteurs natifs du français, Mauvillon présente des « erreurs typiques » que les Allemands, selon lui, commettent lors de l'usage du français.

L'étude de l'œuvre de Mauvillon présente un intérêt particulier dans la mesure où elle transpose un discours normatif d'origine française dans un contexte germanophone, tout en conservant les caractéristiques formelles du genre. Elle permet ainsi d'observer comment les dénominations de langues participent à une évaluation normative dans un contexte où le français n'est pas langue maternelle, mais langue de prestige.

Naturellement, Mauvillon emploie fréquemment l'adjectif *allemand* dans des contextes similaires à ceux dans lesquels les *remarqueurs* du XVII^e siècle emploient *pas français*. Toutefois, cette désignation ne se limite pas à une telle fonction : elle apparaît également dans des contextes de description contrastive entre l'allemand et le français. Il convient donc de se demander si l'usage de *allemand* renvoie à l'opposition entre langue première des apprenants et français, ou s'il s'agit plutôt d'une alternative servant à désigner les formes linguistiques déviantes de la norme, similaire à *pas français*.

Cet article se construit autour de deux ensembles de questions. Dans un premier temps, à partir du *Corpus des remarques sur la langue française* (XVII^e siècle) publié chez Classiques Garnier, il s'agira d'examiner la manière dont les dénominations de langues sont utilisées dans le genre des *remarques* en général et dans quelle mesure elles peuvent remplir une fonction évaluative. Dans un second temps, les résultats seront mis en perspective avec les *RSLG*, écrites dans un contexte de français langue étrangère, afin de déterminer si la fonction des dénominations de langues change lorsqu'une œuvre s'adresse à un public plurilingue et si l'usage de ces dénominations reflète une idéologie linguistique.

2. Le genre des *remarques* au XVII^e siècle

2.1. Le discours normatif

Le discours sur la norme linguistique dans les *remarques* doit être rattaché à la *Sprachkritik*, définie comme une pratique de réflexion linguistique évaluative, dans laquelle des locuteurs établissent ou cherchent à imposer une certaine attitude linguistique ou un certain comportement linguistique comme norme appropriée ou inappropriée (Felder et Jacob, 2014 : 142). Toutefois, les textes associés à la *Sprachkritik* ne présentent pas tous le même degré de prescriptivité : sur un continuum entre l'extrême de la règle (*prescription*) d'une part, et celui de l'observation (*description*) d'autre part, les transitions sont graduelles. Große (2017 : 64-67) propose un modèle en cinq niveaux pour décrire les degrés :

1. *Observation, description ou contestation* : expressions neutres et à peine modalisées ou individualisées (p. ex. indicatif présent ; expressions impersonnelles).
2. *Commentaire ou remarque* : modalisations des énoncés avec des informations supplémentaires et individualisées sur la pratique en cause (p. ex. verbes modaux (*pouvoir*) ; adverbes et locutions adverbiales (*plutôt, d'ordinaire*)).
3. *Jugement de valeur ou évaluation I* : présentation de la structure linguistique comme favorable ou défavorable, sans imposer ni prescrire explicitement l'usage (p. ex. conditionnel ; adjectifs ou adverbes qualitatifs (*bon, mauvais, mieux, bien, honteux, dangereux*)).

4. *Jugement de valeur ou évaluation II* : recommandation ou déconseillation explicite ; demande d'action formulée de manière plus ou moins autoritaire (p. ex. impératif poli ; verbes modalisateurs déontiques).
5. *Règle ou prescription* : caractère imposé, prescriptif, obligatoire ou exclusif (p. ex. négation et impératif négatif ; verbes modalisateurs déontiques explicites).

La prescriptivité du discours augmente progressivement du niveau 1 au niveau 5, comme le montrent les structures linguistiques exemplaires. Dans les *remarques*, on trouve un ensemble de formules normatives stéréotypées permettant de situer ce genre dans le modèle de Große (2017). Une forme fréquemment utilisée, classée au niveau le plus élevé du discours normatif, est *il faut dire*, ainsi que d'autres variantes telles que *il faut écrire/prononcer*, *il n'est d'usage que*, *on ne dit pas* et *il ne se dit pas* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77 ; Caron, 2004 : 397). On observe également l'usage de substantifs normatifs tels que *règle*, *faute*, *abus* ou *vice* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77). En ce qui concerne la conformité à la règle, des adjectifs plus neutres comme *régulier* ou *grammatical* sont employés, tandis que le non-respect des règles linguistiques est évalué par des qualificatifs tels que *bizarre*, *étrange*, *vieux*, *mauvais* ou *intolérable*, ou encore formulé par des expressions comme *cela n'est pas construit* ou *contre la règle* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 77 ; Caron, 2004 : 397-398). Les moyens linguistiques caractéristiques de la critique du langage se situent donc majoritairement aux niveaux 4 et 5 du modèle, ce qui permet de qualifier les *remarques* de genre prescriptif.

Une autre dichotomie caractéristique du genre est celle entre *français* et *pas français*, qui n'exprime cependant pas une comparaison par rapport à d'autres langues, mais précise si une forme est conforme ou non à la norme (Ayres-Bennett, 1987 : 41-42 ; Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 78-79 ; Caron, 2004 : 397). L'évaluation *pas français* englobe ainsi des structures du français qui n'appartiennent pas au *bon usage* et s'emploie, à côté des adjectifs tels que *étranger* ou *régional*, pour juger des variétés linguistiques (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 78). L'expression *français* est en revanche utilisée pour souligner la spécificité du français et le distinguer d'autres langues (Ayres-Bennett et Seijido, 2011 : 79).

Cet usage évaluatif de *français*, notamment dans sa forme négative *pas français*, s'inscrit dans une tradition idéologique ancienne, déjà véhiculée par l'expression *latine loqui*, qui associe la correction linguistique à la clarté et à la raison (Suso López, 1996 : 180). Dans cette continuité, le *gallicisme* est perçu au XVIII^e siècle comme une caractéristique propre de la langue française, au même titre que la *latinitas* pour le latin (Suso López, 1996 : 182). La recherche de pureté linguistique repose ainsi moins sur des critères strictement grammaticaux que sur un usage légitime et historiquement ancré, ce qui renforce la portée normative de certaines désignations apparemment descriptives.

Dans le modèle proposé par Große (2017), les adjectifs n'entrent explicitement qu'au troisième niveau, en tant qu'adjectifs qualitatifs. Les dénominations de langues, cependant, semblent neutres à première vue, car elles peuvent également apparaître dans des descriptions linguistiques purement

descriptives. Dans le contexte des *remarques*, elles remplissent toutefois une fonction évaluative, qui n'a pas encore été étudiée, raison pour laquelle nous nous y consacrerons par la suite.

2.2. Les dénominations de langues comme formules évaluatives du discours normatif

Pour analyser la valeur normative des dénominations linguistiques dans les *remarques*, nous nous appuyons sur le *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)* (CRLF, 2011). À l'aide de la fonction de recherche intégrée, les occurrences contenant des dénominations de langues ont été identifiées et analysées manuellement. Outre les termes *français* et *pas françois* (recherchés sous la forme tronquée « *franç** »), d'autres dénominations de langues ont été examinées pour comparer les résultats : deux langues classiques – le latin (« *latin** ») et le grec (« *grec** ») – à cause de leur autorité linguistique persistante au XVII^e siècle, trois langues romanes – l'italien (« *italien** »), l'espagnol (« *espagn** ») et le gascon (« *gasco** ») – en raison de leur proximité avec le français et de leur présence fréquente dans les discours sur la norme, et enfin, deux langues germaniques – l'allemand (« *allemand** ») et l'anglais (« *angl** ») – afin de permettre une mise en perspective avec les *RSLG* de Mauvillon.

L'analyse est qualitative, car le classement des occurrences exige une lecture contextualisée. Néanmoins, elle permet de dégager certaines tendances quantitatives, bien que les résultats incluent également les occurrences dans des citations et les nombreuses références à d'autres remarqueurs, qui ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

2.2.1. (*Pas*) *françois*

La recherche de « *franç** » donne 1773 résultats dans le CRLF, lesquels ont ensuite été analysés et évalués manuellement. Après l'élimination des occurrences dans lesquelles le terme *françois* est employé sans visée normative, le nombre de cas pertinents se réduit à 194.

Les résultats quantitatifs montrent que les *remarqueurs* du XVII^e siècle utilisent *françois* plus positivement (121 occurrences) que négativement (73 occurrences). La répartition des occurrences dans les différents volumes est cependant inégale : les *remarques* de Vaugelas en comptent 79, celles de Tallemant une seule. Les constructions *être françois* (96 occurrences) et *ne pas être françois* (42 occurrences) suivies de *parler françois* (huit occurrences) et *ne pas parler françois* (16 occurrences) sont particulièrement courantes. En outre, une série d'autres constructions en relation avec *françois*, telles que *sembler françois* et *rendre françois*, ne sont pas examinées en détail en raison du nombre restreint d'occurrences.

Dans les nombreux exemples de la formule *être françois*, l'emploi normatif de l'adjectif est manifeste :

1. « MOYENNANT. IL y a des perfonnes delicates à qui ce mot fait mal au cœur, & qui feroient fcrupule de s'en fervir: il eft neanmoins françois, & nos meilleurs Ecrivains l'employent dans toute forte de ftile » (Bouhours, 1693 : 127).²
2. « Concluons de tout cela que *liberal arbitre* eft aussi François que *franc arbitre* » (Dupleix, 1651 : 316 / 326-327).

Dans ces deux exemples, il ne s'agit pas de déterminer si les expressions appartiennent à la langue française, mais plutôt de se demander si elles sont conformes à la norme linguistique. Les expressions « il eft neanmoins françois » et « eft aussi François » indiquent l'acceptation des tournures par les auteurs ; dans l'exemple (1), cette acceptation est renforcée par la référence à l'emploi de la structure en question par les « meilleurs Ecrivains ».

Le même phénomène peut être observé pour *ne pas être françois* :

3. « Plufieurs perfonnes pour dire *copier*, *transcrire*, difent *décrire*; mais c'eft un terme qui n'eft point François en ce fens » (Andry de Boisregard, 1692 : 170).
4. « D'autres difent encore ce mot, qui eft barbare, j'ay fait telle chose hormis cela, il faut dire hors cela, hormis eft un mot qui n'eft pas François » (Buffet, 1668 : 33).

Dans ces exemples, les auteurs rejettent les structures linguistiques en question en les qualifiant de *pas/point françois*, soulignant ainsi leur déviation de la norme linguistique. L'emploi normatif de *françois* devient encore plus évident lorsqu'il est associé à d'autres adjectifs à connotation clairement évaluative :

5. « Cette façon de parler eft pure & Françoife: & ceux qui s'expliquent le plus élégamment, ne feroient pas difficulté de s'en fervir » (Ménage, 1675 : 365).
6. « CEtte façon de parler eft tres-Françoiſe, tres-naturelle, & tres-usitée » (Ménage, 1676 : 158).

La cooccurrence de *françois* avec des adjectifs de connotation positive tels que *pur*, *naturel* et *usité* renforce la portée normative des énoncés, surtout en faisant référence à des concepts idéologiques linguistiques comme la pureté. Alors que l'appartenance des structures linguistiques est indiquée par l'usage affirmatif de *françois*, renforcée par des adjectifs, le rejet exprimé par *ne pas être françois* est souligné différemment :

7. « [...] car ceux qui difent *fratricide* parlent mal, & compofent vn mot qui n'eft pas François » (Vaugelas, 1647 : 339 / 299).
8. « CEtte façon de parler, dont plufieurs Provinciaux, & quelques gens de Paris fe fervent, ne vaut rien du tout, & n'eft point Françoife » (Bouhours, 1692 : 168).

2. Tous les exemples suivent une transcription diplomatique des sources originales, y compris l'orthographe et la typographie historiques.

Dans l'exemple (7), *ne pas être françois* est accompagné de *parler mal*, et dans l'exemple (8) de *ne rien valoir*. Ce sont donc des expressions, non seulement fortement normatives, mais aussi plus complexes, qui complètent l'évaluation et témoignent de la fonction normative de *françois*.

La majorité des occurrences renvoie implicitement à l'emploi normatif de *françois*, qui peut être déduit du contexte. Dans quelques cas, cependant, un lien direct est établi entre la dénomination et la normalisation de la langue, ce qui met en évidence la fonction évaluative de la formule :

9. « Je fçai bien que ce mot paroît barbare à un de nos Maîtres; mais je fçai bien que quand il plaît à l'usage les termes les plus barbares deviennent François: Et quand il plairra à cet usage fi bizarre & fi imperieux, *incharitable*, *infaisable*, *insurprenable*, *irramenable*, ne ferroient plus de méchants mots » (Bouhours, 1692 : 509).

L'exemple (9) montre l'évolution de mots qui n'ont pas encore été acceptés par l'usage, vers des expressions françaises, c'est-à-dire vers des expressions conformes à la norme. La transformation de « termes les plus barbares » et « méchants mots » en « termes [...] François » indique un changement dans la perception de l'expression par rapport à la norme linguistique. Cette évolution est encore plus concrète dans l'exemple suivant :

10. « Et pouvois-je mieux prouver que le mot *d'urbanité* estoit François, qu'en difant qu'il fe trouvoit dans le nouveau Dictionnaire de M. Danet pour Monfeigneur le Dauphin? car un mot qui n'est pas François, ne fe met pas comme eftant un mot François dans un Dictionnaire François » (Ménage, 1676 : 292).

Dans l'exemple (10), Ménage justifie la qualification du mot *urbanité* comme *françois* en se référant à son inclusion dans un dictionnaire. Comme la lemmatisation des mots indique généralement l'intégration d'un terme dans la norme standard – sauf dans les cas de dictionnaires spécialisés –, l'emploi normatif de *françois* est ici mis en évidence.

Pour résumer, (*pas*) *françois* ne s'applique quasiment que dans des contextes évaluatifs. Néanmoins, l'usage ne doit pas être compris exclusivement comme prescriptif. L'acceptation ou le rejet d'une structure linguistique est souvent précédé d'une description exprimant un doute linguistique, de sorte que la valeur prescriptive émerge d'un contexte qui semble initialement descriptif.

Partant de ce résultat intermédiaire, il convient de se demander si *françois* bénéficie d'un statut particulier en raison de la langue traitée dans les *remarques* ou si d'autres dénominations de langues, qui sont nombreuses, ont également une fonction évaluative.

2.2.2. Langues classiques

Les langues classiques ont le plus grand nombre d'occurrences parmi toutes les dénominations de langues : 1839 pour « latin* » et 703 pour « grec* ». Cela s'explique non seulement par le prestige dont jouissent les langues savantes, mais aussi par la multitude de contextes dans lesquels on trouve des références aux poètes classiques ou à l'antiquité. C'est pourquoi les résultats ne peuvent être analysés que de manière sélective, ce qui permet néanmoins de dégager des tendances.

Le latin et le grec sont employés majoritairement dans deux types de discours : soit de manière descriptive, c'est-à-dire pour expliquer l'origine ou la forme d'un mot, soit de manière évaluative, lorsqu'ils servent de norme implicite ou explicite à laquelle le français doit se conformer. L'exemple (11) illustre un usage descriptif :

11. « Il faut dire aussi *homologuer*, conformément au Grec ὁμολογεῖν, & non pas *émologue* » (Ménage, 1675 : 73).

Ici, la référence au grec sert à justifier la forme correcte d'un mot français. À l'inverse, l'exemple (12) met en lumière un usage évaluatif :

12. « M. de Voiture marque assez par là l'entêtement où font la plupart des Sçavans, qu'il faut que tout fente la science, & qu'il faut une h par tout où le Grec & le Latin le veulent » (Allemand, 1688 : 25).

Contrairement à *français*, le recours aux langues classiques sert à légitimer certaines formes linguistiques en français, à savoir le plus souvent celles qui sont proches de leur étymon. L'exemple (12) montre en outre que cette argumentation n'a pas un caractère de justification ultime et qu'elle peut tout à fait être considérée de manière critique. Dans la plupart des cas, les références aux langues classiques sont toutefois neutres ou positives, les formes françaises étant légitimées par l'étymologie ou l'analogie avec les langues savantes.

Il n'y a que quelques cas dans lesquels les structures linguistiques transposées du latin semblent perturber la conformité de l'expression française à la norme :

13. « Aliéne n'a jamais rien valu nulle part; & c'eſt parler Latin en François, que de dire, *je n'en suis pas aliene*. Auffi pour l'ordinaire ceux qui le difent fçavent plus de Latin que de François » (Bouhours, 1692 : 27).

La structure *parler [dénomination de langue] en français* est caractéristique de la visée prescriptive d'un énoncé normatif linguistique. Elle est liée à l'idée selon laquelle l'adoption d'une structure étrangère en français conduit à une déviation de la norme ce qui, en réalité, n'est pas toujours le cas.

L'adoption de structures de langues étrangères est alors souvent déterminée par des similitudes entre les langues, raison pour laquelle il semble également intéressant de considérer la famille des langues romanes comme point de référence dans le discours normatif.

2.2.3. Langues romanes

Les références à l'italien et à l'espagnol apparaissent également dans les *remarques* du XVII^e siècle. Comme pour les langues classiques, en raison du nombre élevé d'occurrences (554 pour « *ital** », 293 pour « *espagn** »), il n'est pas possible de fournir des chiffres précis sur le nombre de contextes normatifs.

Les tendances d'emploi sont similaires à celles des langues classiques. L'italien et l'espagnol sont souvent cités pour établir une comparaison entre les langues romanes :

14. « CEt adjectif *gentil a gentille*, au feminin, qui ne fe prononce pas comme *ville*, mais comme *fille*, avec deux *ll*, liquides, & semblables à celles des Efpagnols » (Vaugelas, 1647 : 447 / 407).
15. « Les Italiens & les Efpagnols ont en cela de grands avantages fur nous; si c'en eft un, d'être riche en fuperlatifs, & d'avoir la liberté de s'en servir quand on veut » (Bouhours, 1692 : 293).

Ces exemples illustrent le fait que les comparaisons effectuées entre langues romanes sont le plus souvent formulées de manière descriptive, mais peuvent aussi avoir une portée évaluative implicite. Dans l'exemple (14), la référence à l'espagnol sert à illustrer une caractéristique phonétique du français. L'exemple (15), en revanche, introduit une évaluation explicite. L'expression « de grands avantages » suggère une supériorité de l'italien et de l'espagnol dans ce domaine précis, tout en laissant une certaine réserve par l'expression « si c'en eft un ». Ce type de remarque, bien qu'ancré dans une description linguistique, valorise néanmoins certains traits d'autres langues romanes et montre ainsi que le discours normatif peut parfois intégrer une appréciation positive de l'altérité linguistique.

On pourrait supposer que cela est dû à la proximité des langues en raison de leur typologie commune. Toutefois, si l'on compare ces résultats avec ceux de « *gasc** » (62 occurrences dans des contextes normatifs), cela renforce plutôt l'impression que le statut des langues importe plus pour leur fonction dans le discours normatif linguistique que leur typologie.

Parmi toutes les provinces, la critique linguistique du XVII^e siècle met en avant la Gascogne et la détache du *bon usage*. Cela s'explique par le contexte politique et social, car jusqu'au Moyen-Âge, seules les régions au nord de la Loire faisaient partie de la France et ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle, que la Gascogne a été considérée comme une partie de la France (Pépin, 2012 : 59). Le regroupement géographique n'a cependant pas conduit directement à une unité culturelle ou linguistique (Pépin, 2012 : 64), de sorte que la Gascogne a pu être utilisée dans les descriptions linguistiques comme contre-exemple par excellence du *bon usage*. À cela s'ajoute le fait que la langue parlée en Gascogne s'éloignait fortement de la norme parisienne en usage à la cour. Cela se reflète également dans le CRLF, où le gascon est presque exclusivement abordé comme exemple négatif :

16. « VNe infinité de gens difent & escriuent, ie vous iray affeurer de mes obeiffances. Cette façon de parler n'eft pas Françoife, elle vient de Gafcogne » (Vaugelas, 1647 : 353 / 313).

17. « Quoique cette façon de parler foit gafconne, & qu'elle ne vaille rien dans le fond, elle s'est introduite à Paris & à la Cour » (Bouhours, 1692 : 553-554).

L'exemple (17) reflète l'étonnement de Bouhours qu'une *façon de parler gasconne* ait pu parvenir jusqu'à Paris et à la cour, celle-ci étant considérée comme l'idéal linguistique contemporain, alors que le gascon n'en serait, selon lui, pas digne.

Outre ce type de critique explicite du gascon, le fait de déconseiller une variante linguistique est soutenu par la comparaison avec la manière de parler des Gascons :

18. « C'est avoir bien de la déference pour le theatre que de s'imaginer, que parce que les Comediens prononcent paffi-on, acti-on, réjou-ir, éblou-ir, il faille prononcer de même dans la Profe; il n'y a que les Gafcons, les Provençaux, & quelques autres Provinciaux qui prononcent de la forte » (Andry de Boisregard, 1693 : 271).

Contrairement aux langues romanes, les concordances entre les usages du français et du gascon sont considérées exclusivement sous l'angle négatif. Le gascon est mis sur le même niveau que les langues provinciales par opposition au français.

Dupleix, en revanche, critique le fait que le jugement négatif porté sur le gascon repose souvent sur des présupposés erronés sans fondement empirique :

19. « La II. que bien que les Gafcons corrompent souvent les locutions Françoises en les accommodant à leur idiome, ils ne font pas pourtant auteurs de celles-cy *fortez ce cheval* pour dire *faites fortir ce cheval*, & *entrez ce cheval*, pour *faites entrer ce cheval*: & mefmes ie n'ay iamais ouï dire la feconde ny en Gafcogne, ny ailleurs » (Dupleix, 1651 : 576 / 586).
20. « Nostre Auteur fe trompe particulierement en ce qu'il impute aux Gafcons cete mauvaife phrase. *le m'en suis fait pour cent pistoles*, pour dire, *j'ay perdu au jeu cent pistoles*. Car leur idiome eft tel *iou m'en ay hait cént pistoles*: *ie m'en ay fait cént pistoles*, & non pas *je m'en suis fait pour cent pistoles* » (Dupleix, 1651 : 168).

Les accusations selon lesquelles certaines expressions déviantes de la norme du français reposent sur l'influence du gascon relèvent davantage d'un discours établi que d'une réalité linguistique. Dupleix, né en Gascogne, semble être familier avec la variété et corrige les autres remarqueurs dans son œuvre. Bien que cela soit une exception au sein du CRLF, cela ne l'empêche pas de se servir lui-même du discours péjoratif, mais seulement lorsqu'il estime que l'influence du gascon sur le français est bien réelle.

En résumé, les langues romanes font une large entrée dans les *remarques* du XVII^e siècle, mais leur fonction normative dépend fortement du statut de la langue en question.

2.2.4. Langues germaniques

Les langues germaniques ne figurent que de manière limitée dans les *remarques* du XVII^e siècle, car elles ne représentent ni un ennemi particulier ni un modèle prestigieux pour le français. En conséquence, on trouve peu d'occurrences normatives dans le CRLF : seulement deux pour *anglois*, et 34 pour *allemand*.

La plupart des exemples sont de nature descriptive :

21. « Les Anglois difent *canapy*. Et comme la plufpart des mots Anglois, qui ne font point d'origine Saxonne, font dérivez de la Langue Françoife, il y a quelque apparence que ce mot Anglois a efté fait du François *conopée*, & que ce mot François eft ancien dans noſtre Langue, quoyqu'il ne me fouienne point de l'avoir vu dans nos anciens Auteurs » (Ménage, 1676 : 293).
22. « CE mot doit s'efcrire avec une *h*, & elle s'afpire, *la halte fut longue*, & non pas *lalte fut longue*. On croit que *halte* vient de l'Allemand *halten*, qui veut dire s'arreſter » (Corneille, 1704 : 573).

Dans ces deux exemples, les auteurs font appel aux langues germaniques pour expliquer l'origine de certains lexèmes français. Dans ces exemples, la langue française n'est ni mise en valeur ni présentée comme supérieure. Il s'agit d'affirmations purement descriptives. Il est remarquable ici que l'absence d'intention prescriptive s'accompagne d'une divergence des constructions linguistiques utilisées : contrairement à *françois*, qui est majoritairement employé avec les verbes *être* et *parler*, on trouve dans le contexte de *allemand* des constructions comme *venir de l'allemand* et *en allemand*, ainsi que la désignation de la nation sous la forme *Allemands + dire, exprimer, parler* :

23. « Mais les Allemans difent *Coronel*: ce qui fait que plufieurs de nos François, en parlant des Colonels Allemans, les appellent *Coronels* » (Ménage, 1675 : 461).

Cependant, la description d'un fait linguistique peut aussi avoir une conséquence prescriptive :

24. « Je ne fcay fi gros pris pour *grand* ne nous feroit point venu d'Allemagne; car enfin *gros* en Allemand signifie *grand*, & peut-eſtre que l'un a conduit à l'autre. Mais je fcay bien que ce mot déplaſt infiniment aux perfonnes qui parlent le mieux » (Bouhours, 1693 : 257).

L'exigence prescriptive – à savoir qu'il ne faut pas utiliser *gros* au sens de *grand* – est ici introduite par une hypothèse sur la cause de la déviation de la norme linguistique, ce qui masque cette exigence dans un premier temps. Ce n'est que par la deuxième phrase que Bouhours fait comprendre que cet emploi ne fait pas partie du bon usage.

Dans quelques cas seulement, l'usage de *allemand* est explicitement normative et renvoie à une structure linguistique déviante de la norme :

25. « Il faudroit dire, pour parler régulièrement, *Il trouva une partie de ses hommes morte; Par la connoissance qu'il avoit du pays*. Mais ce feroit parler Alleman en François, que de parler de la forte » (Ménage, 1675 : 167).

L'exemple (25) associe les fonctions descriptives et prescriptives des dénominations de langue, dans la mesure où l'énoncé renvoie à une structure linguistique typique de l'allemand transposée en français, ce qui mène à la violation de la norme qui est au cœur de la critique.

Ce chevauchement des langues, dû à des phénomènes de transfert, constitue le point de départ des RSLG qui, contrairement aux *remarques* du XVII^e siècle, visent un public étranger. Il s'agira ensuite de les étudier, en s'interrogeant sur la mesure dans laquelle la fonction évaluative des dénominations de langues trouve également sa place dans les textes qui reprennent le genre durant le siècle suivant, et si la fonction de certaines dénominations diffère en raison de la situation linguistique abordée.

3. Les Remarques sur les germanismes (RSLG) de Mauvillon

Malgré les efforts croissants de revalorisation de la langue allemande au XVIII^e siècle, le français reste largement répandu dans les territoires allemands³, notamment au sein des élites et de la noblesse. La langue y reflète l'hégémonie culturelle française, le luxe de la cour de Versailles ainsi que l'idéal de personnalité de l'*honnête homme* (Wolf, 2008 : 3321). Le prestige du français entraîne une demande croissante en enseignement des langues étrangères, largement assuré par les réfugiés protestants français installés dans les territoires allemands à la suite de la révocation de l'édit de Nantes de 1685 (Metasch, 2011 : 108). Pour ces derniers, notamment après la perte de leur patrie, la langue française constitue un élément central de leur identité (Böhm, 2010 : 72), qui se manifeste également dans la conviction répandue de la supériorité du français. C'est également le cas d'Éléazar de Mauvillon. Son œuvre repose sur cette idée fondamentale de la supériorité du français sur l'allemand, idée qui se manifeste également à travers le métalangage employé dans ses ouvrages. Après un bref aperçu des grandes lignes de sa biographie, nous nous intéresserons aux particularités des deux tomes des RSLG, avant d'analyser et d'interpréter les dénominations de langues présentes dans ces ouvrages.

3. L'expression « territoires allemands » désigne les multiples États constitutifs du Saint-Empire romain germanique, qui, au XVIII^e siècle, ne formaient pas un État-nation unifié, mais un ensemble complexe de principautés souveraines. Des régions à dominante protestante, telles que l'électorat de Saxe, offraient un refuge aux huguenots persécutés après la révocation de l'édit de Nantes (1685).

3.1. Informations générales

Éléazar de Mauvillon est né le 15 juillet 1712 dans une famille protestante réformée à Tarascon, en Provence. En raison de son appartenance religieuse et de la révocation de l'édit de Nantes, il émigra probablement dans les années 1730 vers les territoires allemands. Il est d'abord au service de la cour de Dresde en tant que secrétaire privé de Frédéric-Auguste de Saxe et travaille comme traducteur. Vers 1740, Mauvillon quitte le service de l'État saxon et s'installe à Leipzig, où il exerce les fonctions de précepteur privé de langue française à l'université. En 1758, il est nommé professeur ordinaire de langue française au *Collegium Carolinum*, un poste particulièrement rare à l'époque. En 1779, il meurt à Brunswick.

Les étapes de la vie de Mauvillon témoignent de deux aspects essentiels : d'une part, il possède une connaissance approfondie du français et manifeste un intérêt personnel et constant pour cette langue. Cela s'accompagne d'un mépris envers la langue allemande, une attitude assez fréquente chez les francophones vivant en Allemagne au milieu du XVIII^e siècle. D'autre part, il dispose d'une grande expérience en tant que professeur de français langue étrangère. Il en résulte la rédaction des deux volumes des *RSLG*, dont le premier est publié en 1747, puis réimprimé en version corrigée en 1753, et le second paraît en 1754.

Les *RSLG* s'inscrivent largement dans la tradition du genre des *remarques*. Si l'on compare les caractéristiques des *remarques* de Vaugelas avec celles des *RSLG*, on constate qu'elles ne présentent pas de différences formelles majeures. La structure générale, l'organisation des entrées individuelles ainsi que le discours normatif concordent largement avec ceux des ouvrages du XVII^e siècle.

Ce qui distingue l'œuvre de Mauvillon des *remarques* du XVII^e siècle, est le public cible. Tandis que les *remarqueurs* précédents s'adressent aux locuteurs natifs du français, Mauvillon vise les Allemands qui apprennent le français comme langue étrangère :

C'est principalement pour ceux-là [les étrangers] que j'écris; & je ne fais que raffemblér les Observations que j'ai faites depuis dix ans que j'enfeigne le *François* à des *Allemands*, à des *Danois*, à des *Anglois*, à des *Hollandois*; qui tous le parloient avec autant de facilité que leur propre Langue, mais qui ne le parloient pas dans la dernière perfection. Occupé depuis si longtems à leur enfeigner le Stile & l'Eloquence, j'ai toujours commencé par corriger leurs fautes de langage, dont la fource m'étoit connue; (Mauvillon, 1753 : Préface).

Mauvillon s'adresse donc à un public déjà bien familiarisé avec la langue française en tant que langue étrangère et formule des remarques sur certaines structures linguistiques qui, sous l'influence de la langue maternelle allemande, corrompent, selon lui, le français. C'est également pour cette raison que le discours normatif des *RSLG* s'enrichit de nouvelles formules, absentes des *remarques* du XVII^e siècle.

Notre analyse qui suit vise donc à déterminer si l'usage des dénominations de langues dans les *RSLG* est similaire à celle des *remarqueurs* du XVII^e siècle et si elle reflète l'idéologie linguistique présente dans l'œuvre de Mauvillon.

3.2. Les dénominations de langues comme formules évaluatives du discours normatif dans les Remarques sur les germanismes

La méthodologie pour analyser les dénominations de langues dans les *RSLG* est similaire à celle appliquée aux *remarqueurs* du XVII^e siècle. Les deux volumes des *RSLG* étant disponibles à l'autrice sous forme de documents Word non publiés, à l'aide de la fonction de recherche intégrée nous avons examiné les termes « franc^{*} », « allemand^{*} », « angloif^{*} », « latin^{*} », « grec^{*} », « italien^{*} », « espagn^{*} » et « gafco^{*} ». Les résultats ont ensuite été analysés manuellement, et les occurrences non pertinentes – telles que les désignations de langues apparaissant dans des exemples – ont été exclues. Les occurrences restantes seront présentées ci-après, soit individuellement, soit regroupées par familles de langues, et comparées aux résultats du CRLF.

3.2.1. (Pas) françois

Dans les *RSLG*, l'expression *(pas) françois* est utilisée de manière identique à celle des *remarqueurs* du XVII^e siècle, c'est-à-dire dans une perspective fortement prescriptive, visant à indiquer si l'expression linguistique traitée est conforme ou non à la norme, comme l'illustre l'exemple suivant :

26. « OFFRE, OFFERTE. LE premier eft le feul qui foit François, & jamais nous ne difons, on m'a fait une belle offerte » (Mauvillon, 1753 : 264).

Mauvillon traite ici deux termes proches sur le plan formel et sémantique, mais affirme que seul *offre* est français. Pourtant, les deux mots figurent dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française* et appartiennent donc au lexique standard du français ; *offerte* y est présenté comme terme liturgique (DAF, 1694 : 298, 300). L'énoncé « LE premier eft le feul qui foit François » ne désigne donc pas une appartenance générale des mots au système linguistique français. Dans cette *remarque*, Mauvillon rejette le terme *offerte* seulement dans le cas où il est employé à la place de *offre* ; il est donc question d'une acceptation ou d'un rejet du terme en fonction de sa conformité à la norme.

Sur le plan quantitatif, *françois* est utilisé 62 fois dans des contextes normatifs, dont 27 fois de manière positive et 35 fois de manière péjorative, ce qui montre qu'à la différence du CRLF, les évaluations négatives prédominent. Dans les contextes négatifs, l'emploi de *pas françois* est souvent renforcé par l'ajout de formules explicitement prescriptives :

27. « Ce n'eft pas parler François que de dire, *il a dépenfé plus que mille écus*, ou *plus que de mille écus*; il faut dire, *il a dépenfé plus de mille écus* » (Mauvillon, 1753 : 72).

La non-conformité de la structure linguistique à la norme abordée est introduite par *ne pas parler françois*, elle est suivie d'une correction après le point-virgule. Cette rectification est précédée d'une formule typique du discours prescriptif, *il faut dire*, mettant en contraste les exemples non conformes et conformes à la norme.

Pas françois déploie son effet prescriptif notamment lorsqu'il est placé après la description de la structure linguistique :

28. « *Les Allemands difent deftituer en ces occafions. Il a été deftitué, on l'a deftitué de fon emplo. Cela n'eft pas François* » (Mauvillon, 1753 : 259).

La première partie de l'observation paraît d'abord descriptive, décrivant l'usage linguistique des Allemands. La formule absolue qui suit, « *Cela n'eft pas François* », a d'autant plus d'impact. La formulation prescriptive suggère qu'il s'agit ici aussi de classifier l'expression linguistique en fonction de sa conformité à la norme.

Nous constatons que Mauvillon utilise souvent (*pas*) *françois* et *allemand* ensemble lorsqu'il classe et oppose des structures linguistiques, comme c'est également le cas dans l'exemple (28). Ceci soulève la question de l'emploi de *allemand*, surtout si l'on considère l'usage assez neutre dans le CRLF, et de la mesure dans laquelle celui-ci diverge de (*pas*) *françois*.

3.2.2. *Allemand*

Allemand occupe une place importante dans les RSLG. Dans 113 cas, *allemand* est utilisé de manière normative, notamment dans la construction *les Allemands + verbe d'énonciation* ainsi que dans l'emploi comme adjectif prédictif (*être allemand*) ou dans des syntagmes verbaux et prépositionnels (*parler allemand, en allemand*). L'emploi normatif de *allemand*, presque deux fois plus fréquent que celui de *françois*, reflète l'orientation et l'objectif principal des RSLG : que les apprenants germanophones du français se débarrassent de leurs germanismes. *Allemand* assume donc la même fonction que *pas françois*, puisqu'il vise les formes linguistiques non conformes à la norme :

29. « *Je lui réponds, Vous êtes de mes amis je m'en tiens-là, voilà qui eft François. Je refte auprès eft du haut Allemand* » (Mauvillon, 1754 : 50).
30. « *J'entens presque tous les jours dire, être occupé de quelque chofe, lorsqu'on doit dire, être occupé à quelque chofe, quelques-uns même difent, être occupé avec quelque chofe; mais cette dernière expreffion eft abfolument Allemande. Les deux autres font très-Françoiſes, il ne s'agit que de les bien diftinguer* » (Mauvillon, 1754 : 12).

Dans l'exemple (29), les deux parties de l'explication présentent une structure analogue. L'expression linguistique conforme à la norme est d'abord annoncée, puis marquée par *françois*. Ensuite, la variante non conforme est introduite et signalée par *haut allemand*. Cette structure contribue à la mise en contraste des formes linguistiques.

L'exemple (30) illustre également la dichotomie entre *françois* et *allemand*. L'effet en est renforcé par l'emploi des adverbes *absolument* et *très*. On ne constate pas de différence entre l'usage de *allemand* et *pas françois*, ce qui souligne le fait que les dénominations de langues sont utilisées comme formules évaluatives.

La mise en opposition de *françois* et *allemand*, contrairement à l'opposition *françois* et *pas françois*, semble à première vue plus descriptive du fait de l'absence de négation :

31. « EN Allemand, on fe prend la liberté; mais en François, on prend la liberté » (Mauvillon, 1753 : 103).

Hors contexte, on pourrait croire que Mauvillon se limite à décrire l'usage dans les deux langues. Cependant, comme ces passages apparemment descriptifs sont presque toujours suivis d'indications sur l'usage conforme à la norme, ils prennent une valeur normative. La frontière entre descriptivité et prescriptivité est donc floue, comme le révèle la formule récurrente *les Allemands + verbe* :

32. « L'Es Allemands difent, Je vous aime comme la pomme de mon œil; & nous difons, comme la prunelle de mon œil » (Mauvillon, 1754 : 9).
33. « Les Allemands difent, je viens de M.... je viens de Mme... du Prince.... de la Princeffe. Il faut dire, de chez M.... de chez Mme..... Ils tradifent cela mot à mot de leur Langue, mais en François il faut être plus exact » (Mauvillon, 1753 : 91).
34. « Tous les Adjectifs de couleur fe mettent de-même après les fubftantifs: *un habit rouge*, & non pas *un rouge habit*, comme parlent les Allemands; » (Mauvillon, 1753 : 215).

La formule *les Allemands + verbe d'énonciation* est utilisée sous différentes formes. L'exemple (32) place *les Allemands* en opposition directe avec le pronom personnel *nous*, le contraste étant renforcé par le parallélisme de construction autour du verbe *dire*. Bien qu'il ne soit pas précisé à qui se rapporte le *nous*, on peut supposer qu'il renvoie aux Français qui parlent un français conforme à la norme. *Nous* est ainsi également représentatif du *bon usage*. En tout cas, le pronom personnel constitue dans ce contexte une entité normative et trace une frontière claire entre *ils* (*les Allemands*) et *nous* (*les Français*).

L'exemple (33) commence de la même manière, mais introduit avec l'expression prescriptive et impersonnelle *il faut dire* la forme conforme à la norme. L'évaluation est ensuite renforcée par une paraphrase dans laquelle, *les Allemands* étant repris par le pronom personnel *ils*, Mauvillon explique la déviation de la norme et formule l'importance de l'exactitude en français. La séparation des deux

premières phrases par un point ainsi que l'usage du connecteur adversatif *mais* dans la troisième phrase soulignent syntaxiquement l'opposition.

L'exemple (34) illustre une deuxième variante récurrente, dans laquelle la formule *les Allemands + verbe d'énonciation* est placée à la fin de la phrase comme expression adverbiale comparative. Ceci est intéressant dans la mesure où la non-conformité à la norme est déjà marquée par *non pas*, de sorte que « comme parlent les Allemands » est une réévaluation sans apport d'information nouvelle. Dans ces différents exemples, on peut clairement reconnaître l'attitude linguistique sur la langue allemande qui prévaut dans le RSLG.

Cette observation se vérifie également dans l'emploi de *anglois*. Avec sept emplois normatifs, *anglois* est certes moins présent que *allemand*, mais il remplit une fonction similaire. Bien que le titre des ouvrages indique que l'accent est mis sur les germanismes, Mauvillon s'adresse également aux Anglais :

35. « C'eſt à quoi les *Anglois* doivent prendre garde, car ils difent toujours *de ou à* quand il faut dire *pour* » (Mauvillon, 1753 : 28).

L'adresse directe aux Anglais, c'est-à-dire ici à un groupe concerné par les déviations de la norme, produit un effet fortement prescriptif, renforcé par la locution verbale *prendre garde*. Ainsi, une opposition entre *anglois* et *nous* est également établie :

36. « En *Allemand* on dit, *Je ne puis m'aider*, & en *Anglois*, *Je ne puis aider*. Au lieu que nous difons, *Je n'en puis mais*; » (Mauvillon, 1754 : 39)

Anglois sert de contre-exemple à la norme visée, même si la formulation, hors contexte, peut paraître neutre. Il ne faut donc pas uniquement considérer *allemand* comme une dénomination de langue avec une valeur prescriptive, mais plus généralement toutes les langues perçues, dans l'idéologie de l'auteur, comme sujettes aux déviations de la norme. Il semble donc d'autant plus intéressant de considérer les langues classiques, qui, contrairement aux langues vernaculaires, ne sont pas employées dans la pratique, et qui, en raison de leur prestige, ne devraient pas au premier abord représenter des langues opposées au français.

3.2.3. *Langues classiques*

Les langues classiques sont, avec le français et l'allemand, celles auxquelles Mauvillon fait le plus souvent référence. On trouve 44 occurrences pour *latin* et sept pour *grec*. Comme chez les *remarqueurs* du XVII^e siècle, les dénominations de langues classiques sont presque exclusivement utilisées de manière descriptive :

37. « *Orthographe & Orthographie* viennent également du Grec *orthos*, droit, & *graphé*, description » (Mauvillon, 1753 : 89).

Dans l'exemple (37), le sens d'une construction savante française est expliqué par l'étymologie grecque de ses composants.

Lorsque le latin est abordé, c'est souvent pour souligner la filiation avec le français et le prestige qui en découle. Dans l'argumentation, le statut du latin est alors plus important que la réalité linguistique :

38. « Or il eft certain que fi les *Latins* avoient jugé à propos de former un fubtantif de l'adjectif *particularis*, ils auroient dit *particularitas*, qui n'eft pas un mot *Latin*; mais qui étant felon l'analogie de la Langue *Latine*, prouve qu'il faut dire *particularité* en *François* » (Mauvillon, 1753 : 107).

L'exemple (38) présente une légitimation purement hypothétique d'un mot français par le latin. Selon Mauvillon, *particularitas* n'existe pas en latin, mais s'il avait existé, ce mot aurait été formé de la manière décrite. Par conséquent, son équivalent français, *particularité*, se justifie par analogie au latin. Cette hypothèse met en évidence l'importance du prestige dans les références à d'autres langues.

Lorsqu'une forme linguistique issue des langues anciennes est déconseillée, le discours est plus modéré :

39. « COPULATION. CE mot eft plus *Latin* que *François*, & je ne fache pas qu'on s'en fait jamais fervi dans notre Langue » (Mauvillon, 1754 : 202).

Si l'on compare les exemples (39) et (29), on constate une différence dans la formulation : Ici, l'usage de *plus* indique une tendance, tandis que les structures autour de *pas françois* ou *allemand* sont plus absolues – bien que le jugement sous-jacent soit similaire.

Ainsi, lorsque Mauvillon fait appel aux langues classiques en tant que point de référence pour la norme linguistique française, il ne les place pas au même niveau que les langues germaniques. Les langues romanes, en revanche, partageant avec le français un certain degré de parenté, ne jouissent certes pas du même prestige que les langues savantes, mais ne sont pas non plus perçues comme ennemi linguistique, ce qui rend l'analyse de leur emploi particulièrement intéressante.

3.2.4. *Langues romanes*

Contrairement au CRLF, *espagnol* n'est pas employé dans des contextes normatifs chez Mauvillon, tandis que l'*italien* – langue étrangère contemporaine populaire dans les territoires allemands (Glück, Häberlein et Schröder, 2013 : 138) – est souvent utilisée comme point de comparaison dans les RSLG. Les 19 occurrences de *italien* dans un contexte normatif sont majoritairement descriptives :

40. « Les *Italiens* difent, comme nous, *jo amo meglio*; » (Mauvillon, 1753 : 76).

Bien que l'expression « Les *Italiens* difent » rappelle la formule *les Allemands + verbe d'énonciation*, la suite diffère : on a constaté que l'opposition du français avec l'allemand servait à illustrer la non-conformité à la norme ; dans l'exemple (40), au contraire, une similarité entre le français et l'italien est mise en avant sans jugement négatif.

Dans peu de cas, l'analogie avec l'italien sert à renforcer l'idée d'une déviation normative :

41. « A l'égard d'*Opérifte*, on ne le dit point en *François*, ni même en *Italien*, d'où nous avons pris le mot *Opéra* » (Mauvillon, 1753 : 275).

L'ajout de « ni même en *Italien* » vise à renforcer la classification d'*opériste* comme déviant de la norme. Mauvillon fait appel à la langue italienne, bien que l'information soit superflue, ce qui témoigne de son statut comme référence positive.

Rarement, l'italien est utilisé pour un contraste négatif :

42. « Ce feroit parler barbarement, que de dire, à l'*Italienne*, les *Tours*, & *Cabanes*, & *Palais*, & *Eglises* » (Mauvillon, 1753 : 293).

Bien que « à l'*Italienne* » signifie ici une déviation de la norme, la formulation est plutôt neutre et moins prescriptive que les formulations avec *allemand* précédemment présentées, ce qui souligne le rôle des idéologies linguistiques pour l'interprétation du discours normatif.

Ces dernières se manifestent également dans l'emploi de *gascon*. Les cinq occurrences de *gascon* dans un contexte normatif sont moins nombreuses, mais elles sont toutes prescriptives. Comme pour *allemand*, la construction *être gascon* est utilisée pour indiquer une structure linguistique déviant de la norme :

43. « PAR CONTRE. CEtte expreffion eft tout-à-fait *Gafconne* » (Mauvillon, 1754 : 102).

Contrairement à *italien*, *gascon* fait l'objet de passages dans lesquels l'opposition entre le français, perçu comme supérieur, et le *gascon*, considéré comme inférieur, est explicite :

44. « Un *Gafcon* pourra bien prononcer les mots *François* felon les règles, & avoir par conféquent la prononciation bonne; mais il n'aura pas l'accent *François*, à moins qu'il ne foit venu jeune à la Cour, à *Paris*, ou dans les autres Villes de *France* où l'on a l'accent bon » (Mauvillon, 1753 : 182-183).

Dans l'exemple (44), les Gascons sont présentés comme incapables du *bon usage*. Selon Mauvillon, une prononciation conforme aux règles ne suffit pas aux Gascons pour avoir une bonne prononciation française. Cette affirmation n'est pas justifiée, ce qui laisse supposer qu'il est influencé par l'association négative avec la Gascogne et la langue gasconne largement répandue à l'époque. Mauvillon rattache la bonne prononciation à la cour et à Paris, où se situe également le *bon usage* défini par Vaugelas.

4. Conclusion

Dans ce travail, nous avons abordé l'emploi des dénominations de langues comme formules évaluatives du discours normatif des *remarques*. Partant du constat que, bien que (*pas*) *françois* semble descriptif, il remplit une fonction normative dans les *remarques* (Ayres-Bennett et Seijido, 2011), nous nous sommes demandé dans quelle mesure les dénominations de langues en général sont utilisées de manière normative. Pour cela, nous avons examiné les dénominations de langues dans les *remarques* du XVII^e siècle ainsi que dans les *RSLG* de Mauvillon écrites un siècle plus tard.

Les résultats de l'ensemble des *remarques* étudiées sont largement concordants. En principe, les dénominations de langues sont utilisées de façon normative, mais la manière dont s'exercent l'évaluation ainsi que le degré de prescriptivité dépend du groupe de langue. (*Pas*) *françois* est employé de manière normative, sa forme négative ayant une forte portée prescriptive. En revanche, les langues classiques sont presque exclusivement employées de manière descriptive ou avec une évaluation positive. Les langues romanes, quant à elles, apparaissent dans des contextes principalement descriptifs, à l'exception du gascon, qui représente l'ennemi linguistique par excellence et auquel on fait par conséquent appel de manière prescriptive. Cela coïncide avec les représentations que l'on se faisait à l'époque sur la Gascogne.

Une différence dans l'emploi des dénominations de langues entre les *remarques* du XVII^e siècle et celles de Mauvillon concerne les langues germaniques. Dans les *remarques* du XVII^e siècle, l'emploi de *allemand* et *anglois* est majoritairement descriptif. Dans les *RSLG*, en revanche, l'allemand constitue un véritable contre-modèle linguistique et est exclusivement utilisé dans des contextes prescriptifs, ce qui s'explique en grande partie par le public cible. Aucune différence marquante n'a été relevée par rapport à l'usage de (*pas*) *françois*. L'analyse a également montré que les dénominations de langues apparaissaient souvent dans des contextes apparemment descriptifs, mais se révélaient dans le contexte global à visée prescriptive.

Ces constats rejoignent les objectifs des *remarques*, qui visent à encadrer le *bon usage*. Il n'est donc pas surprenant que les dénominations de langues y prennent une valeur prescriptive. Ce qui mérite néanmoins d'être souligné, c'est la manière subtile dont cette visée prescriptive se manifeste, souvent à travers des tournures apparemment neutres. Il apparaît ainsi que la forme d'une structure linguistique ne correspond pas toujours à son effet pragmatique : des formulations relevant des niveaux inférieurs du modèle de Große (2017), comme les adjectifs non-qualificatifs, peuvent véhiculer une forte normativité. L'analyse cherche ainsi moins à confirmer l'évidence qu'à mettre en lumière les mécanismes discursifs de la normativité.

Dans les *RSLG*, le contexte de publication joue un rôle déterminant dans la conception du discours normatif. Les divergences dans l’usage des dénominations de langues entre les *RSLG* et les *remarques* du XVII^e siècle reflètent les représentations idéologiques dominantes et fonctionnent comme outils de critique linguistique. L’analyse des dénominations de langues en tant que formules normatives met ainsi en évidence que le degré de prescriptivité des dénominations dépend du contexte d’emploi et qu’en conséquence, il convient de prendre en compte, dans l’application du modèle proposé par Große (2017), non seulement le type de texte, mais toujours le contexte de publication du texte individuel.

Références

Sources primaires

- Académie française (1694), *Le dictionnaire de l'Académie française*, Vol. 2 M-Z, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- Ayres-Bennett, Wendy (dir.) (2011), *Corpus des remarques sur la langue française (XVII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier Numérique.
- Alemand, Louis-Augustin (1688), *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris, Jean Baptiste Langlois.
- Andry de Boisregard, Nicolas (1692), *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage présent de la langue françoise*, Paris, Laurent d'Houry. [1^{re} éd., 1689.]
- Andry de Boisregard, Nicolas (1693), *Suite des réflexions critiques sur l'usage présent de la langue françoise*, Paris, Laurent d'Houry.
- Bouhours, Dominique (1692), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, George & Loüis Josse. [1^{re} éd., 1675.]
- Bouhours, Dominique (1693), *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, George & Loüis Josse. [1^{re} éd., 1692.]
- Buffet, Marguerite (1668), *Nouvelles Observations sur la langue françoise*, Paris, lean Cvsson.
- Corneille, Thomas (1704), *Observations de l'Académie Françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris, Jean Baptiste Coignard.
- Dupleix, Scipion (1651), *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris, Denys Becnet.
- Mauvillon, Éléazar de (1753), *Remarques sur les germanismes. Ouvrage utile aux Allemands, aux François et aux Hollandois, &c. Nouvelle Edition, revue, corrigée, & augmentée de tout un Tome*, Amsterdam, Pierre Mortier. [1^{re} éd., 1747.]
- Mauvillon, Éléazar de (1754), *Remarques sur les germanismes, les anglicismes &c. Avec un traité de versification, et de la poésie françoise à l'usage des étrangers. Tome II*, Amsterdam, Pierre Mortier.
- Ménage, Gilles (1675), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris, Claude Barbin. [1^{re} éd., 1672.]
- Ménage, Gilles (1676), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise. Segonde partie*, Paris, Claude Barbin.
- Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris, Pierre le Petit.

Sources secondaires

Ayres-Bennett, Wendy (1987), *Vaugelas and the Development of the French Language*, London, The Modern Humanities Research Association.

Ayres-Bennett, Wendy (2014), « From l’usage to le bon usage and back. Norms and usage in seventeenth-century France », dans Gijsbert Rutten, Rik Vosters et Wim Vandenbussche (dir.), *Norms and Usage in Language History, 1600-1900*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 173-200.

Ayres-Bennett, Wendy et Magali Seijido (2011), *Remarques et observations sur la langue française*, Paris, Classiques Garnier.

Böhm, Manuela (2010), *Sprachenwechsel: Akkulturation und Mehrsprachigkeit der Brandenburger Hugenotten vom 17. bis 19. Jahrhundert*, Berlin et al., De Gruyter.

Caron, Philippe (2004), « Postface », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 395-400.

Felder, Ekkehard et Katharina Jacob (2014), « Die Praxis wertender Sprachreflexion in europäischen Gesellschaften als Spiegel ihres Selbstverständnisses. Das Projekt *Europäische Sprachkritik Online* (ESO) », dans Thomas Niehr (dir.), *Sprachwissenschaft und Sprachkritik: Perspektiven ihrer Vermittlung*, Bremen, Hempen, p. 141-162.

Glück, Helmut, Mark Häberlein et Konrad Schröder (2013), *Mehrsprachigkeit in der Frühen Neuzeit. Die Reichsstädte Augsburg und Nürnberg vom 15. bis ins 19. Jahrhundert*, Wiesbaden, Harrassowitz.

Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Champion.

Metasch, Frank (2011), *Exulanten in Dresden. Einwanderung und Integration von Glaubensflüchtlingen im 17. und 18. Jahrhundert*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag.

Pépin, Guilhem (2012), « Genèse et évolution du peuple gascon du haut Moyen âge au XVII^e siècle », *Modèles linguistiques*, n° 66, p. 47-79, disponible sur <https://doi.org/10.4000/ml.287>. [Page consultée le 20 mai 2025.]

Suso López, Javier (1996), « Norme et bon usage au XVIII^e siècle en France », dans Emilia Alonso, Manuel Bruña et María Muñoz (dir.), *La lingüística francesa: gramática, historia, epistemología*, vol. 2, Sevilla, Grupo Andaluz de Pragmática, p. 175-188, disponible sur <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=4032432>. [Page consultée le 22 mai 2025.]

Wolf, Barbara (2008), « Romanische Sprachen als Verkehrssprachen: Neuzeit / Les langues romanes comme langues véhiculaires: l’époque moderne », dans Gerhard Ernst et al. (dir.), *Romanische Sprachgeschichte*, n° 23/3, p. 3318-3339.